



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 7 décembre 2023

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 7 décembre 2023

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 29 novembre 2023

Date de la convocation : 23 novembre 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 23 novembre 2023

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Le mercredi 29 novembre 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 novembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

| | |
|--------------------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 13 |
| Représentés | 0 |
| Prenant pas part au vote | 0 |
| Votants | 13 |

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

Etaient représenté(e)s : -

Etaient absents : Marion CARDINAL, Gill SALHI.

Délibération CM 2023-056

Tarifs du service de l'assainissement collectif 2024

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2024, les tarifs relatifs au service de l'assainissement collectif. La commission « affaires générales, finances et ressources humaines », réunie le 27 novembre, propose d'actualiser les tarifs afin de les adapter à l'évolution du coût du service.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2224-19-1 et R2224-19-2,

Vu l'avis de la commission « affaires générales, finances et ressources humaines » en date du 27 novembre 2023,

Considérant que la redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution d'eau ou sur toute autre source dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement et une partie fixe calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs pour l'année 2024 afin de tenir compte de l'évolution du coût du service ;

Après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, à compter du 1er janvier 2024, les tarifs relatifs à l'assainissement collectif comme suit :

| ASSAINISSEMENT COLLECTIF | Tarifs 2024 |
|--------------------------|--------------------------|
| Partie variable | 1.45 € HT/m ³ |
| Abonnement | 105.00 € HT /an |

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC



Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

REÇU à la PREFECTURE
du FINISTÈRE le

07 DEC. 2023